

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Naturschutz, Abfälle
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Dupraz, Laure
Flückiger, Bernadette
Freymond, Nicolas
Gerber, Marlène
Porcellana, Diane
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Dupraz, Laure; Flückiger, Bernadette; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Porcellana, Diane; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Naturschutz, Abfälle, Postulat, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Lebensmittel	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Netz und Vertrieb	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	2
Naturgefahren	4
Allgemeiner Umweltschutz	4
Klimapolitik	5
Abfälle	5

Abkürzungsverzeichnis

BAFU	Bundesamt für Umwelt
TRACES	TRAdE Control and Expert System
EU	Europäische Union
MWST	Mehrwertsteuer
VGW	Verordnung über Getränkeverpackungen
Dringlicher BB	Dringlicher Bundesbeschluss
<hr/>	
OFEV	Office fédéral de l'environnement
TRACES	TRAdE Control and Expert System
UE	Union européenne
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
OEB	Ordonnance sur les emballages pour boissons
AFU	arrêté fédéral urgent

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Lebensmittel

POSTULAT
DATUM: 27.09.2019
KAREL ZIEHLI

Sans discussion, le Conseil national a accepté le postulat Masshardt (ps, BE) qui demande au Conseil fédéral d'analyser les possibilités de **remplacer la date limite de consommation des denrées alimentaires par la date de péremption**. Cette demande s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et fait écho au postulat Chevalley 18.3829 accepté par la chambre du peuple en mars 2019. Le postulat de la socialiste profitait du soutien du Conseil fédéral.¹

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Netz und Vertrieb

POSTULAT
DATUM: 13.12.2017
MARCO ACKERMANN

Nationalrätin Graf-Litscher (sp, TG) wies in ihrem Postulat für eine **Meldepflicht bei kritischen Infrastrukturen** darauf hin, dass Infrastrukturen wie Strom und Telekommunikation sehr essentiell für die Schweiz sind und Risiken wie Cyberangriffe, Naturkatastrophen sowie militärische und terroristische Angriffe auf die Infrastruktur grosse Auswirkungen auf das ganze Land haben würden. Sie forderte den Bundesrat dazu auf, darzustellen, wie eine mögliche Meldepflicht bei potenzieller Bedrohung aussehen könnte. Mithilfe einer systematischen Auswertung dieser Meldungen könnte so ein Frühwarn-, Beratungs- und Abwehrsystem aufgebaut werden, welches potenzielle Risiken verringert.

Bundesrat Maurer begrüsst diese Forderung und betonte die geforderte Systematik, die zur Prävention von Risiken führen könne. Durch den Austausch von Erfahrungen unter den Betreibern und den staatlichen Behörden könne das Sicherheitsdefizit der Schweiz in diesem Bereich verringert werden. In der Schweiz seien derzeit wichtige Infrastrukturen anfällig bezüglich diverser Gefahren. Der Nationalrat nahm das Postulat am 13. Dezember 2017 stillschweigend an.²

Umweltschutz

Umweltschutz

POSTULAT
DATUM: 27.09.2018
DIANE PORCELLANA

Ruedi Noser (plr, ZH) demande au Conseil fédéral d'étudier la **levée des obstacles à l'utilisation efficace des ressources et à la mise en place d'une économie circulaire**. Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat, bien qu'il reconnaisse la nécessité d'identifier les obstacles. Selon lui, les problèmes proviennent du manque de cohérence entre les différentes bases légales et de la mise en œuvre de la législation, plutôt qu'au niveau de la législation en tant que telle. Il rappelle que l'administration examine, dans le cadre du postulat 17.3505, des mesures pour exploiter l'économie circulaire. Il met donc en doute, l'utilité d'une évaluation supplémentaire. Néanmoins, le Conseil des Etats adopte le postulat par 24 voix contre 13 et 3 abstentions.³

Naturschutz

POSTULAT
DATUM: 16.03.1990
SERGE TERRIBILINI

En 1989, la Ligue suisse pour la protection de la nature et le WWF avaient exigé du gouvernement des mesures immédiates sous forme d'**arrêté fédéral urgent (AFU) en faveur de la sauvegarde des marais**. En début d'année, le Conseil fédéral consultait les cantons sur l'opportunité d'une législation d'urgence. Cela provoqua certaines protestations, notamment de la part de J. Cavadini (pl, NE) qui, par le biais d'une interpellation, fustigea l'attitude du gouvernement au sujet du délai trop court de la procédure de consultation, du fait que celle-ci était organisée avant même que des motions réclamant un AFU ne soient débattues au parlement, et parce que les résultats des consultations sur les inventaires des zones à protéger restaient inconnus. Peu après, la petite chambre transmettait comme postulat la motion Huber (pdc, AG) demandant, de la part du gouvernement, l'établissement d'un AFU comprenant un inventaire des zones humides méritant protection, et l'obligation faite aux cantons de prendre immédiatement des mesures en vue de la conservation de ces biotopes. F. Cotti répéta, à cette occasion, sa détermination à prendre des mesures urgentes en cas de nécessité.⁴

POSTULAT
DATUM: 14.12.1990
SERGE TERRIBILINI

Cette même chambre accepta également le postulat Bär (pe, BE) demandant que, dans le cadre de la **sauvegarde des espèces végétales dans les alpages**, il soit possible de lier l'octroi de contributions d'estivage à l'interdiction des engrais azotés.⁵

POSTULAT
DATUM: 04.10.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis comme postulat la motion Weder (adi, BS), préoccupée par la **sauvegarde de la richesse de la flore et de la faune**. Dans ce but, ce texte propose le strict respect de la législation existante, la promotion de la recherche, la protection accrue des zones marécageuses ainsi que la création de nouveaux réseaux de biotopes.⁶

POSTULAT
DATUM: 13.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis comme postulat la motion Haering Binder (ps, ZH) demandant au gouvernement de créer les bases légales permettant d'élaborer un **plan sectoriel concernant le paysage et le milieu naturel**.⁷

POSTULAT
DATUM: 15.12.1994
SERGE TERRIBILINI

La décision du gouvernement a par ailleurs répondu aux préoccupations exprimées par le postulat Danioth (pdc, UR) transmis par le Conseil des Etats. Ce texte demande en effet que le Conseil fédéral négocie les protocoles d'application de la Convention des Alpes en veillant à ce que les intérêts des populations montagnardes, notamment en termes d'**activité économique**, soient pris en compte **au même titre que les besoins de la protection de l'environnement**.⁸

POSTULAT
DATUM: 15.12.1998
LAURE DUPRAZ

Le Conseil national a transmis un postulat (98.3108) Semadeni (ps, GR) chargeant le Conseil fédéral de garantir les mandats de coordination des **chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre**, concernant la planification, l'aménagement et l'entretien. Comme la nouvelle péréquation financière implique un retrait de la Confédération dans le domaine des chemins et sentiers pédestres, l'initiatrice craignait que ne soient plus garantis à l'avenir, ni les mandats de coordination, ni la sauvegarde des intérêts supérieurs. Elle redoutait principalement que le travail des organisations privées ne soit plus assuré par les contributions fédérales. Au Conseil des Etats, un postulat, aux buts semblables, a également été transmis. Ce Postulat (98.3130) Onken (ps, TG) charge le Conseil fédéral de veiller à ce que les objectifs nationaux à caractère contraignant, les normes et les tâches de coordination en matière d'établissement des plans, d'aménagement et de conservation des chemins pour piétons et de randonnée pédestre ne soient nullement compromis à l'avenir.⁹

POSTULAT
DATUM: 18.06.1999
LAURE DUPRAZ

Le Conseil national a transmis un postulat Wiederkehr (adi, ZH) invitant l'exécutif à accélérer l'exécution de l'ordonnance sur les **zones alluviales suisses**. Le délai de six ans qui avait été imparti pour la mise en œuvre de l'ordonnance est arrivé à terme en octobre 1998. Un bilan de Pro Natura a cependant démontré qu'il y avait encore des lacunes considérables dans le domaine de l'exécution. Seule la moitié des zones alluviales d'importance nationale a été protégée de manière juridiquement contraignante, et seul un tiers d'entre elles a fait l'objet de projets de revitalisation. L'intervenant invite l'exécutif à examiner comment soutenir les cantons pour l'exécution de cette ordonnance, et à trouver un moyen (achats accrus de terrains avec l'aide de la Confédération) pour améliorer la protection des zones alluviales.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 08.03.2010
NICOLAS FREYMOND

Par 99 voix contre 60, le Conseil national a transmis au Conseil fédéral un postulat Rudolf Rechsteiner (ps, BS) chargeant le gouvernement d'étudier les possibilités de **développement de la multifonctionnalité des routes nationales** pour les autres infrastructures d'importance nationale (en particulier, électricité et télécommunications) afin de préserver le paysage, de réduire les émissions nocives et les pertes énergétiques.¹¹

POSTULAT
DATUM: 28.09.2010
NICOLAS FREYMOND

Malgré l'interdiction d'exploiter la **tourbe** dans le but de protéger les marais, la Suisse continue d'importer et, donc, de consommer des quantités importantes de ce produit, notamment sous la forme de terreau horticole et de jardinage, contribuant ainsi à la destruction de marais, principalement en Europe orientale. Afin de remédier à cette situation paradoxale, les sénateurs ont tacitement adopté un postulat Diener Lenz (verts libéraux, ZH) chargeant le Conseil fédéral d'élaborer un plan d'abandon de la tourbe et, à cette fin, d'examiner l'opportunité de limiter, voire d'interdire l'importation et l'utilisation de tourbe en Suisse.¹²

POSTULAT
DATUM: 13.02.2013
MARLÈNE GERBER

Der in Erfüllung eines 2009 überwiesenen Postulats Moser (glp, ZH) entstandene Bericht zu den **Auswirkungen von künstlichem Licht auf die Artenvielfalt und den Menschen** wurde im Februar vom Bundesrat genehmigt. Der Bericht weist eine Zunahme der Lichtemissionen von 70% in den letzten 20 Jahren aus und konkretisiert die damit verbundenen negativen Auswirkungen auf Landschaften und Naturdenkmäler, Flora und Fauna sowie auf den Menschen. Im Bericht schlägt der Bundesrat zusätzliche Massnahmen gegen Lichtemissionen vor. Das Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation (UVEK) solle die Anpassung der Verordnung über den Natur- und Heimatschutz prüfen, um die Arten und ihre Lebensräume besser gegen mobile und feste Beleuchtungsanlagen zu schützen. Ferner soll das UVEK in Zusammenarbeit mit dem Justiz- und Polizeidepartement Richtwerte zur Beurteilung des Gefahrenpotentials von künstlichem Licht erarbeiten, die dann bereits bei der Planung von Beleuchtungsanlagen einzubeziehen seien. Bisher kennen sieben Kantone gesetzliche Regelungen zum Umgang mit Lichtemissionen.¹³

POSTULAT
DATUM: 27.09.2013
MARLÈNE GERBER

Ein im Berichtsjahr eingereichtes Postulat Vogler (csp, OW) verlangte vom Bundesrat die Erarbeitung einer **Strategie zur Eindämmung von invasiven gebietsfremden Arten**. Diese soll aufzeigen, mit welchen Massnahmen so verursachte Schäden an der Biodiversität verhindert werden könnten und ob es dazu Anpassungen der bestehenden Gesetzesgrundlagen bedarf. In seiner Antwort wies der Bundesrat auf bestehende Bestrebungen des BAFU hin, die im Rahmen der im Vorjahr verabschiedeten Strategie Biodiversität Schweiz gefassten Ziele in Zusammenarbeit mit den betroffenen Bundesstellen und Kantonen zu konkretisieren. In diesem Zusammenhang sollen auch Massnahmen zur Verhinderung der Ausbreitung invasiver Arten mit Schadenspotential auf ihre Effizienz und Wirksamkeit sowie bestehende rechtliche Grundlagen auf ihre Aktualität hin geprüft werden. In diesem Sinne beantragte der Bundesrat die Annahme des Postulats. Der Nationalrat stützte dieses Ersuchen in der Herbstsession.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 06.12.2016
DIANE PORCELLANA

Daniel Jositsch (ps, ZH) demande, par son postulat, que soit examiné la question du **contrôle concernant l'importation des poissons coralliens**. Le Conseil fédéral devrait se pencher sur l'état de la législation y relative et déterminer s'il convient de signaler à l'UE de parfaire sa base de données Traces. La capture des poissons coralliens, peu contrôlée, contribuerait à la menace des récifs coralliens. Actuellement, aucun permis d'importation n'est nécessaire et le certificat sanitaire n'est contrôlé qu'à titre d'échantillon. Comme la demande pour ces animaux ne cesse de croître, il est nécessaire à ses yeux, que le commerce des poissons d'ornement face l'objet d'une surveillance et d'un contrôle accru pour assurer leur protection et celle des massifs coraux. Le Conseil fédéral a recommandé l'acceptation du postulat, il a été adopté par le Conseil des Etats.¹⁵

Naturgefahren

POSTULAT
DATUM: 05.10.1990
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, la motion Ledergerber (ps, ZH), transmise comme postulat par le Conseil national, a exigé que, au vu des graves accidents pouvant survenir durant la fabrication ou le transport de produits chimiques, une **banque de données sur les substances dangereuses** soit créée à la Centrale nationale d'alarme, qui puisse être consultable par les autorités, instances ou organisations concernées.¹⁶

Allgemeiner Umweltschutz

POSTULAT
DATUM: 14.12.1990
SERGE TERRIBILINI

La politique fédérale peut cependant paraître quelque peu confuse pour certains, puisque le Conseil des Etats a transmis comme postulat la motion Weber (ldu, ZH; 90529) demandant que le gouvernement mette au point une **stratégie écologique** et énergétique fixant divers objectifs quantitatifs mesurables et contrôlables à atteindre afin d'assainir notablement l'environnement. F. Cotti a déclaré être en accord avec ce texte et a précisé que, dans de nombreux domaines, la politique de la Confédération en rejoignait les buts et les méthodes. Pour sa part, le Conseil national a adopté le postulat Martin (prd, VD; 90593) désirant, de la part du Conseil fédéral, l'élaboration d'un **rapport de synthèse** sur la sauvegarde de l'environnement ainsi que la création d'une publication annuelle sur le même thème. Considérant que les mesures de protection de la nature sont disséminées dans un grand nombre de textes différents, le député estime qu'il est difficile d'avoir une vision d'ensemble permettant d'appréhender précisément l'importance des moyens à mettre en oeuvre.¹⁷

POSTULAT
DATUM: 18.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis le postulat Bischof (ds, ZH) qui désire que soit rendue obligatoire la **déclaration des insecticides**.¹⁸

POSTULAT
DATUM: 13.09.2017
DIANE PORCELLANA

Beat Vonlanthen (pdc, FR), avec son postulat, attend du Conseil fédéral qu'il établisse un rapport sur **les incitations fiscales et les mesures pouvant stimuler l'économie circulaire**, pour que la Suisse saisisse les opportunités liées à ce modèle économique. Plusieurs pays européens ont déjà pris des mesures, notamment une réduction des taux de TVA pour les travaux de réparation, afin de favoriser le recyclage des produits. Selon l'auteur, avec une utilisation efficace et durable des ressources, la Suisse pourrait également créer de la valeur et assurer une croissance économique durable et un taux d'emploi élevé. C'est pourquoi, il demande que soient répertoriées les mesures prises dans les autres pays concernant l'économie circulaire, d'évaluer leur intérêt au regard des objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie pour le développement durable 2016-2019, d'analyser les incidences d'un abaissement du taux de TVA pour les services de réparation et de présenter d'autres mesures permettant d'exploiter le potentiel de l'économie circulaire.

Le Conseil fédéral demande le rejet du postulat. Doutant de l'efficacité d'une réduction de la TVA, l'instauration de cette mesure compliquerait, selon lui, le système fiscal et induirait une augmentation des frais d'exécution. De plus, sur la base des conclusions du rapport en réponse au postulat 12.3777, il est d'avis que les mesures relatives au recyclage des produits doivent provenir, volontairement, des milieux économiques. Toutefois, il compte suivre l'engagement des milieux économiques à cet égard et il statuera, dans le cadre de la stratégie de prévention des déchets (encore en élaboration), de la nécessité d'encourager les mesures volontaires. Contrairement à l'avis de l'exécutif, le Conseil des Etats adopte le postulat par 24 voix contre 15. Le Conseil fédéral devra alors présenter des réponses.¹⁹

Klimapolitik

POSTULAT
DATUM: 25.09.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

Der Ständerat schrieb im Herbst 2019 das von Felix Gutzwiller (fdp, ZH) eingereichte Postulat «**Grundlagen für eine faktenbasierte Klimapolitik**» im Rahmen der Debatten zum CO₂-Gesetz ab.²⁰

Abfälle

POSTULAT
DATUM: 22.06.1990
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, le Conseil national a transmis un postulat du groupe écologiste demandant à ce que la Confédération introduise un système de gestion et de **recyclage des déchets de bureau de l'administration fédérale**.²¹

POSTULAT
DATUM: 16.12.1994
SERGE TERRIBILINI

La Conseil national a rejeté le postulat Aguet (ps, VD) qui demandait une modification de l'ordonnance sur le traitement des déchets en vue de favoriser des formules nouvelles et efficaces de récupération et de recyclage. Le député faisait allusion à une expérience de la commune vaudoise de Jongny où le taux de récupération atteint 60% grâce à un **ramassage au porte à porte des matières recyclables et incinérables**. Les députés ont suivi la position du gouvernement qui a considéré que la Suisse réalisait aujourd'hui de bons résultats en matière de recyclage, que l'expérience précitée présentait un certain nombre de problèmes comme le tri ou le coût et que la législation helvétique laissait toute liberté aux communes de tenter des expériences nouvelles si elles le désiraient.²²

POSTULAT
DATUM: 14.12.2012
MARLÈNE GERBER

Im Dezember überwies der Nationalrat ein Postulat der Grünen Fraktion, welches eine Evaluation von bestehenden und möglichen Massnahmen zur **Optimierung der Lebens- und Nutzungsdauer von Produkten** fordert. Ausgangslage für das Anliegen war eine Stellungnahme des Bundesrates zu einem anderen Postulat der Fraktion, in welchem die Grünen ein verstärktes Vorgehen gegen die geplante Obsoleszenz verlangten. In betreffendem Geschäft erklärte der Bundesrat Massnahmen, welche auf Produkte ausgerichtet seien, deren Lebensdauer aus Gründen der Konsumförderung vom Produzenten absichtlich verringert wurde, als nicht zielführend und zu eng gefasst. Gleichzeitig empfahl er eine Analyse über Effizienz, Wirksamkeit und Potenzial verschiedenster Massnahmen zur Optimierung der Lebenszeit von Produkten, was die Grüne Fraktion dann mit ihrem neuen Postulat auch verlangte.²³

POSTULAT
DATUM: 19.11.2014
MARLÈNE GERBER

In Erfüllung eines Postulats Chevalley (glp, VD) präsentierte der Bundesrat im November einen Bericht, der prüfte, ob grössere Detailhändler und Gastronomen zur **Verwertung ihrer Lebensmittelabfälle verpflichtet** werden könnten. In seinen Ausführungen verneint der Bundesrat die Notwendigkeit zur Einführung einer solchen Pflicht speziell für die Gastronomie und den Detailhandel. Der Anteil an nicht verwerteten Lebensmittelabfällen in diesen Sektoren sei gering; die vorhandene Infrastruktur ermögliche es jedem Betrieb, seine Lebensmittelabfälle kompostieren oder vergären zu lassen. Ferner sei mit der gegenwärtigen Totalrevision der Technischen Abfallverordnung (TVA) die Einführung einer generellen Verwertungspflicht für biogene Abfälle vorgesehen.²⁴

POSTULAT
DATUM: 28.11.2014
MARLÈNE GERBER

Im November legte der Bundesrat einen Bericht vor, der Effizienz, Wirksamkeit und Potenzial bestehender und denkbarer Massnahmen zur **Optimierung der Lebens- und Nutzungsdauer von Produkten** eruiert. Darin kommt die Regierung zum Schluss, dass die relative Obsoleszenz, d.h. der durch die Konsumentinnen und Konsumenten getroffene Entscheid zur Beendigung der Nutzung, den grösseren Einfluss auf die Lebensdauer eines Produktes habe als die sogenannte absolute Obsoleszenz, die sich auf die technisch mögliche Nutzung stützt. Der Bundesrat betonte jedoch auch, dass der Entscheid eines Konsumenten zur Ersetzung eines Produktes vor dem technischen Ende seiner Laufzeit aus ökologischen Gründen durchaus sinnvoll sein könne, wenn das neue Produkt die Umwelt weniger belaste. Ferner erachtete es der Bundesrat nicht als seine Aufgabe, in die Produkteentwicklung einzugreifen. Vielmehr müssten bessere Rahmenbedingungen geschaffen werden. Dabei würden viele Massnahmen bereits umgesetzt, so etwa im Bereich der Reparatur- und Garantieleistungen. Zusätzliche Massnahmen wie beispielsweise die Stärkung der Ausbildung in Ökodesign oder die

Förderung ressourcenschonender Lebensstile seien im Dialog mit den betroffenen Akteurskreisen zu prüfen. Der Bericht erfüllt ein im Jahr 2012 überwiesenes Postulat der Grünen Fraktion.²⁵

POSTULAT
DATUM: 15.06.2017
DIANE PORCELLANA

Robert Cramer (verts, GE), par le biais d'un postulat, invite le Conseil fédéral à préciser les mesures qu'il envisage pour **assurer la qualité de la filière suisse du PET**. La collecte de matières plastiques mixtes menacerait, selon lui, le bouclage du cycle de vie du PET. Les bouteilles de PET peuvent être jetées dans des sacs prévus à cet effet, triés majoritairement à l'étranger. Il est probable qu'elles soient incinérées au lieu d'être recyclées. De plus, le taux de recyclage du PET de 75 %, fixé dans l'ordonnance fédérale sur les emballages (OEB), risquerait de ne plus être atteignable. Ce système de collecte, parallèle aux collectes de déchets, ne permettrait pas par conséquent de garantir la qualité de la filière de recyclage du PET et irait à l'encontre de la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable 2016-2019. De son côté, le Conseil fédéral ne conçoit pas l'utilité de faire un rapport. Il reconnaît que la variété des systèmes de collectes peut engendrer des confusions sur le mode de tri pour la population et que le système de collecte mixte peut altérer la qualité du recyclage du PET. Pour éviter ce problème, il rappelle que l'OFEV a édicté des recommandations destinées aux autorités et qu'il milite pour la transparence des cycles des matériaux pour assurer une gestion durable des ressources. Il juge que les mesures actuelles sont suffisantes et ne souhaite pas réguler plus. Le Conseil des Etats partage l'avis de son parlementaire et adopte le postulat par 22 voix contre 12 et une abstention. Le Conseil fédéral devra donc présenter un rapport.²⁶

POSTULAT
DATUM: 17.09.2018
DIANE PORCELLANA

Géraldine Marchand-Balet (pdc, VS) sollicite le Conseil fédéral pour un **rapport sur** la situation légale, en Suisse et au niveau international, encadrant **l'obsolescence programmée**. Cette stratégie commerciale implique des problèmes environnementaux, engendre de la concurrence déloyale et trompe les consommatrices et consommateurs helvétiques. Le Conseil fédéral devra évaluer la protection légale, déterminer la nécessité de la création d'une loi spécifique, envisager des mesures pour renforcer la protection des Helvètes. Le Conseil fédéral y est favorable. Lors du premier passage au Conseil national, Claudio Zanetti (udc, ZH) s'y oppose. Par la suite, le postulat est adopté.²⁷

POSTULAT
DATUM: 05.03.2019
DIANE PORCELLANA

Isabelle Chevalley (pvl, VD) charge le Conseil fédéral de rédiger un **plan d'action pour lutter contre le gaspillage alimentaire**. Il devra contenir un répertoire des actions en cours et évaluer leurs effets, en présenter davantage afin d'atteindre une diminution de 50% de gaspillage alimentaire d'ici 2030. Finalement, il présentera un indicateur pour le suivi de l'évolution de la réduction du gaspillage. Pour la parlementaire, la Confédération doit coordonner les différentes actions et en initier davantage en collaboration avec le secteur privé pour atteindre l'objectif. Le Conseil fédéral approuve sa demande, le plan d'action devrait être évalué en 2024. Lors du premier passage au Conseil national, la discussion avait été reportée. Le Conseil national a finalement accepté le postulat par 108 voix contre 76 et 5 abstentions. Le Conseil fédéral élaborera alors un plan d'action.²⁸

POSTULAT
DATUM: 05.03.2019
DIANE PORCELLANA

L'intervention déposée par Martina Munz (ps, SH) vise à **établir les sources, les voies de dispersions dans l'environnement, les effets sur l'environnement et la santé des déchets plastiques**. Pour lutter contre cette pollution, elle charge également le Conseil fédéral d'étudier l'opportunité d'instaurer un plan d'action pour réduire la dispersion du plastique dans l'environnement. Des mesures ponctuelles ont déjà été prises par le Parlement, notamment en ce qui concerne les microplastiques ou la lutte contre l'abandon de déchets. Mais à ce jour, aucune étude n'a examiné l'importance des différentes sources de pollutions et leurs impacts. Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat et de répondre, dans le même rapport, aux questions du postulat Thorens Goumaz (18.3196). Le Conseil national accepte le postulat par 128 voix contre 57 et 4 abstentions.²⁹

POSTULAT
DATUM: 27.09.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

Mit dem Postulat «**Plastikmüll. Vermeiden und Wiederverwerten statt Exportieren**» beabsichtigte die CVP-Fraktion – mittlerweile umbenannt zur Mitte-Fraktion – im September 2019, das Thema Plastik ganzheitlich anzugehen. Sie forderte dafür einen Bericht zu vier Punkten. Erstens sollte eine Analyse zum Stand des Plastikrecyclings in der Schweiz mit Zahlen zum generell verbrauchten Plastik sowie zum wiederverwerteten und zum exportierten Plastik inklusive einer Auslegeordnung zum Potential der Plastik-Kreislaufwirtschaft und darauf aufbauend eine Darstellung des Bedarfs an politischen Massnahmen vorgelegt werden. Zweitens sollte eine Antwort auf die Frage, wie der Bundesrat sicherstellt, dass der exportierte Plastik nicht irgendwo im Meer landet, gegeben werden. Drittens verlangte das Postulat eine Strategie, wie in asiatischen Ländern Programme für die Etablierung einer Plastik-Kreislaufwirtschaft gefördert werden können, und viertens sollte ein Bericht darüber erstellt werden, wie Pilotprojekte unterstützt werden können, «mit welchen aus Plastik speicherfähiges Gas und daraus Strom produziert werden kann».

Der Bundesrat beantragte die Annahme des Vorstosses. Falls der Nationalrat diesem Postulat zustimmen sollte, werde er es zusammen mit den bereits überwiesenen Postulaten von Adèle Thorens Goumaz (gp, VD; 18.3196) und Martina Munz (sp, SH; 18.3496) beantworten, welche sich ebenfalls dem Thema Kunststoffe/Plastik widmeten, erklärte der Bundesrat.

Der Nationalrat beugte sich im Dezember 2019 ein erstes Mal über das Postulat der CVP-Fraktion. Dabei wurden die Punkte 1, 2 und 4 stillschweigend angenommen. Punkt 3 wurde von Roland Rino Büchel (svp, SG) bekämpft und die entsprechende Diskussion darüber verschoben. In der Sondersession 2021 nahm der Nationalrat schliesslich auch den dritten Punkt des Postulates an. Die 46 ablehnenden Stimmen stammten allesamt von Mitgliedern der SVP-Fraktion.³⁰

POSTULAT
DATUM: 20.12.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

Isabelle Chevalley (gfp, VD) verlangte, dass der Bundesrat in einem Bericht aufzeige, wie die **Abfallmenge, die verbrannt wird, in der Schweiz verringert werden kann** und wie gleichzeitig **mehr Produkte recycelt** werden können. Hintergrund ihres Postulates sei der Fakt, dass viele Abfälle, wie z.B. Verpackungen, nach wie vor vor allem verbrannt würden, obwohl die Bevölkerung und die Wirtschaft versuchten, solche Güter wiederzuverwerten, so Chevalley.

Der Bundesrat sprach sich für Annahme des Postulates aus und auch der Nationalrat nahm es im Winter 2019 diskussionslos an.³¹

-
- 1) AB NR, 2019, S.1935
 - 2) AB NR, 2017, S. 2120 f.
 - 3) BO CE, 2018, p.784s
 - 4) BO CN, 1990, p. 179 ss.; NZZ et LNN, 1.2.90; Presse du 16.3.90
 - 5) BO CN, 1990, p. 2447 s.
 - 6) BO CN, 1991, p. 1963 s.; L'Hebdo, 18.4.91
 - 7) BO CN, 1991, p. 2480 s.
 - 8) BO CE, 1994, p. 1342 s.
 - 9) BO CE, 1998, p. 1354 ss.; BO CN, 1998, p. 1537 ss.
 - 10) BO CN, 1999, p. 1330 s.
 - 11) BO CN, 2010, p. 234 s.
 - 12) BO CE, 2010, p. 922.
 - 13) Medienmitteilung BR und BAFU vom 13.2.13; NZZ, 14.2. und 23.8.13.
 - 14) AB NR, 2013, S. 1748.
 - 15) BO CE, 2016, p.1024
 - 16) BO CN, 1990, p. 1896 s.; BaZ, 14.6.90
 - 17) BO CE, 1990, p. 1059 s.; BO CN, 1990, p. 2431; NZZ, 13.12.90
 - 18) BO CN, 1992, p. 2749
 - 19) BO CE, 2017, p.607ss
 - 20) AB SR, 2019, S. 922 ff.
 - 21) BO CN, 1990, p. 1259
 - 22) BO CN, 1994, p. 2461 s.
 - 23) Po. 12.3777; AB NR, 2012, S. 2254; vgl. auch Po. 12.3447 zum abgelehnten Postulat mit der Forderung zur Bekämpfung der geplanten Obsoleszenz.
 - 24) Bericht BR; Medienmitteilung BAFU, UVEK, BR vom 19.11.14
 - 25) Bericht BR vom 28.11.14; Medienmitteilung BR, UVEK, BAFU vom 28.11.14
 - 26) BO CE, 2017, p.534ss
 - 27) BO CN, 2018, p. 1155; BO CN, 2018, p. 1732
 - 28) BO CN, 2018, p.2212; BO CN, 2019, p.51s
 - 29) BO CN, 2018, p. 1733; BO CN, 2019, p.49s
 - 30) AB NR, 2019, S. 2432; AB NR, 2021, S. 1419
 - 31) AB NR, 2019, S. 2430